

# Séance du 24 FEVRIER 2022

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Suite à la démission de Madame Sandra MOREL, Adjointe, acceptée par Monsieur le Préfet des Vosges le 11 février 2022 ; Il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la :

DECIDE à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint et de conserver un effectif de 4 adjoints.  
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 13 DU 26 MAI 2020)

DECIDE à l'unanimité de fixer à 6 le nombre de membres élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 28 DU 16 JUIN 2020)

DECIDE à l'unanimité Mr Christophe NONNENMACHER remplacera Mme Sandra MOREL au poste de Conseiller Municipal ainsi qu'à la Commission Communication et sera délégué auprès des associations suivantes : Anciens Combattant et anciens d'AFN, Bibliothèque, Enfants du Biclou, Judo Club, Protection Civile Châtel en tant que titulaire et Association Familiale, Aikido, Vannerie et une Rose un Espoir en tant que suppléant.

Autorise à 15 POUR et 4 ABSTENTIONS M. VOIRIN à pratiquer la chasse à l'affût les lundis, mardis, jeudis et vendredis, interdiction les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.  
Autorise Madame La Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail.

DEDICE à l'unanimité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AD n° 75 d'une superficie de 1020 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur René LHUILLIER au prix de 5.00 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 5 100.00 € TTC.

AUTORISE Madame la Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'achat de cette propriété et à signer l'acte à intervenir auprès de Me CUNRATH, Notaire à Châtel sur Moselle

DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les demandes de droit de préemption urbain de  
Maître D'ANIELLO, notaire à Nancy pour les parcelles cadastrées section AB n° 118 et 125 de 8 a 88 ca situées 2 rue Aristide Briand pour un prix fixé à 87 000.00 €  
Maître GUILLAUME, notaire à Thaon les Vosges pour les parcelles cadastrées section AC n° 55 et 56 de 11 a 75 ca situées Le haut Jard pour un prix fixé à 2 500.00 € ;  
Maître CUNRATH, notaire à Châtel sur Moselle pour les parcelles cadastrées section AE n° 42,244, 253 et 256 de 8 a 88 ca situées 7 avenue du 13<sup>ème</sup> Bataillon de Génie pour un prix fixé à 189 000.00 € ;  
Maître CUNRATH, notaire à Châtel sur Moselle pour la parcelle cadastrée section AC n° 60 de 8 a 93 ca situé le Haut Jard pour un prix fixé à 2 200.00 € ;  
Maître GANTOIS-VILLEMIN, notaire à Epinal pour les parcelles cadastrées section AC62, 67, 407 et 65 pour 19 a 66 ca situées rue de la Résistance et le Haut Jard pour un prix fixé à 70 000 €.

DECIDE à l'unanimité de procéder au classement dans le domaine public communal les parcelles Section C n° 544 et 549 Route d'Hadigny et d'autoriser Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'intégration des parcelles au domaine public communal

DEDICE à l'unanimité d'aliéner au profit de de Madame Mélanie MARCHAL et Monsieur Grégory EVROT une demande d'acquisition pour la parcelle section AE n° 82 appartenant au domaine privé de la commune de Châtel-sur-Moselle

AUTORISE Madame la Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer l'acte à intervenir auprès de Me CUNRATH, Notaire à Châtel sur Moselle

DIT que le prix de cession est fixé à 10€/m<sup>2</sup> hors frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser la maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser la maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser la maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

DÉCIDE à bulletin secret à 11 POUR 6 NON 2 ABSTENTIONS

- D'APPROUVER le transfert du Gymnase René ZALAFFI de Châtel sur Moselle à la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de transfert avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Les membres de la minorité font remarquer que la convention proposée n'est pas une commission de transfert mais une mise à disposition et qu'ils sont pris en otage.

#### **Questions diverses :**

Questions de Madame EMERAUX concernant le remplacement de Mr SCOLARO Agent de Police :

Il est répondu que Mr SCOLARO sera en retraite que dans 16 mois et qu'il faudra voir avec Madame BOULLIAT

Pour l'entraînement des sapeurs pompiers à l'ex-résidence il est répondu que la visite de sécurité a lieu dans 15 jours.

#### **Evènements à venir :**

Elections Présidentielles de 8 h 00 à 19 h 00 (1<sup>er</sup> tour le 10 avril 2022, 2<sup>ème</sup> tour le 24 avril 2022)

26 mars 2022 : Champs Golots à Nomexy

7 mai 2022 : Trail des Coureurs des Remparts à Châtel sur Moselle

Concert de musique à 20h30 à Nomexy

8 mai 2022 : Course VTT du Biclou au Château

14 mai 2022 : Trophée des sportifs à Nomexy

Du 15 au 20 mai 2022 : Manœuvre des militaires

21 mai 2022 : Gala de danse de LIBR'ACTION au Gymnase de Châtel sur Moselle

5 et 6 juin 2022 : Fêtes Médiévales et Vide grenier du Comité des Fêtes

8 juin 2022 : Bus Aménagé pour les Aînés

25 juin 2022 : Vide grenier semi-nocturne au centre ville

26 juin 2022 : Repas des Associations

2 juillet 2022 : Jubilé du Château

Séance Levée à 21h34